

Rapport d'évaluation des résultats du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

(Conformément la LIP.art 83.1)

École/Centre : Langevin/St-Jean

Nom de la direction : Myriam Boucher

Adopté par le C.E le : Mercredi 18 juin 2025

Transmis au SRÉ qui fera le suivi au PRÉ : Le lundi 30 juin 2025

<p>Nos résultats</p>	<p>Langevin : 22 évènements : 10 pour violence / 7 pour intimidation / 5 pour VACS</p> <p>St-Jean : 37 évènements : 22 pour violence / 9 pour intimidation / 6 pour VACS</p> <p>Totaux pour les deux écoles : 59 évènements : 32 pour violence / 16 pour intimidation / 11 pour VACS.</p>
<p>Constats sur ces résultats</p>	<p>Pour St-Jean : 68 % d'augmentation des évènements totaux sur la moyenne d'évènements des deux dernières années scolaires (respectivement 20 et 24 évènements). Ces évènements impliquent 43 élèves distincts, tant comme auteurs que comme victimes. 17 des 37 évènements ont eu lieu à l'intérieur de l'école ou sur son territoire. Une grande partie des 37 d'évènements ont donc eu lieu dans les secteurs problématiques autour de nos institutions scolaires (Parc Lepage, Plaza Arthur-Buies, terrain synthétique, etc.). Sur les 6 dossiers VACS rapportés, la quasi-totalité (5) des gestes ayant mené aux dénonciations ont eu lieu à l'extérieur de l'école. 4 de ces évènements impliquent l'utilisation des réseaux sociaux et ont mené à l'utilisation de la trousse SEXTO. L'année scolaire 24-25 en fut une hors norme au comparatif des 5 dernières années scolaires. L'arrivée d'une quantité importante et peu commune d'élèves à besoins particuliers, directement en deuxième secondaire et provenant de d'autres écoles du territoire, est venue changer la « chimie » préexistante dans nos groupes. S'en ai donc résulter une année particulièrement intense en terme de problèmes de comportements. Pour l'illustrer davantage 2 élèves qui n'étaient pas à l'école St-Jean lors de leur premier secondaire sont responsables à eux seuls de 15 évènements ayant mené à la consignation d'un rapport Evio.</p> <p>Pour Langevin : 9 évènements ont eu lieu dans l'école ou sur son territoire. Ces 22 évènements impliquent 29 élèves distincts, tant comme auteurs que comme victimes.</p>

<p>Principaux moyens mis en place pour prévenir l'intimidation et la violence</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement dynamique de la surveillance des corridors et de la cour d'école : Mise en place de TES et de TTS, qui connaissent les intrus, les gens impliqués directement dans les situations de violence et d'intimidation. Ils connaissent les élèves et leurs interactions habituelles. Plus à même de constater les risques et les changements de comportements et ainsi prévenir. Le fait d'optimiser la qualité de la surveillance extérieure, sur l'heure du diner, nous a permis à de nombreuses reprises de mettre le doigt sur des situations dont nous n'aurions pas entendu parlé autrement. - Maintient et augmentation du nombre du nombre d'évènements collaboratifs et du nombre de contacts avec les PIMS : Échanges d'informations, mise en place de surveillance particulière, rencontres d'information/de prévention/de dissuasion, interventions coercitives lorsque nécessaire, application de constats d'infraction (pour les intrus ou pour les bagarres). - Implication constante et continue de l'équipe psychosociale dans les environnements que fréquentent les jeunes. On se fait voir, on se fait entendre, on maintient et développe des liens. On favorise la dénonciation de situations qui pourraient en venir à de l'intimidation ou de la violence. - Interventions individuelles et de groupes sur divers sujets : Le respect, l'empathie, la tolérance, les saines relations, les habiletés sociales. - Communications (rencontres, appels, courriels) précoces avec les parents afin de partager des observations quant à des comportements qui pourraient menés à de la violence et de l'intimidation (plus de 1000 contacts distincts effectués par l'équipe psychosociale cette année). - Outiller les enseignants à détecter rapidement les précurseurs de la violence et de l'intimidation. - Resserrement des règles de classe et des stratégies d'interventions dans 3 groupes-classe propices au développement de gestes de violence et d'intimidation. - Implantation de ressources supplémentaires en classe (TES, TTS, co-enseignement) dans les groupes plus propices au développement de situations de violence et d'intimidation.
<p>Actions mises en place lorsque l'école constate un acte d'intimidation ou de violence</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Interventions et soutien rapides auprès de la victime, de l'auteur, du témoin. - Communication avec les parents et les tuteurs. - Signalements des situations aux partenaires concernés (DPJ, PIMS, CRDI, AIBSL, etc). - Mise en place rapide de mesures d'encadrement, logiques et cohérentes avec le geste posé (exp : gestion des pauses et des déplacements dans l'école pour l'auteur). - Mise en place de protocoles particuliers de gestion du comportement pour les élèves récidivistes.

	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un filet de sécurité en mobilisant et en informant l'équipe-enseignante (augmenter le nombre de personnes qui peuvent surveiller les situations à risque. Augmenter le sentiment de sécurité des élèves) - Monitoring et suivis serrés des situations (2 jours/ 1 semaine/ 1 mois, ou même quotidiennement pour les situations plus complexes) après la dénonciation initiale. - Signalement de la situation par l'intermédiaire d'Evio. - Référence à d'autres services scolaires si récidive ++. - Références aux professionnels/partenaires internes ou externe.
Quelles sont vos priorités et vos pistes d'actions pour l'an prochain	<ul style="list-style-type: none"> - Création de capsule vidéo et animation pour présentation en classe. Exemples de sujets : Civisme, Devenir un citoyen averti (12 ans = enjeux judiciaires possibles, 14 ans = responsabilité pénal) - Voir à la disponibilité des partenaires pour animation de groupes (exp : CTAC, la Débrouille, e tc) - Veillez à l'équilibrage des groupes (répartir les éléments à risque) - Prendre Compass
Formation offerte sur la violence à caractère sexuel	<ul style="list-style-type: none"> - Sexto pour les intervenants. - Animation du CALACS dans les cours de CCQ pour les élèves.
Mesures de sécurité prises pour prévenir les violences à caractère sexuel	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la compréhension des obligations et des principes directeurs quant aux règles et protocole en place au ministère et CSS. - Formation des intervenants concernés. - Faciliter l'accès aux diverses trajectoires de dénonciation